

**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, MM FLEURAT Christian, M. GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes IRLES Marie-José PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absent : ARCHENY Céline (pouvoir à PECHINEY Murielle), DONZELLE Annie (pouvoir à CHAPON Xavier)

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du
lundi 7 mars 2022**

Désignation d'un secrétaire de séance : ZIVKOVIC Pascale

**1/ AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE 2022 - 09**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une convention entre le Préfet de l'Ain et la commune de Sonthonnax-la-Montagne a été signée le 20 février 2019 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ladite convention avait une validité initiale de trois ans, à partir du 1^{er} mars 2019 et jusqu'au 28 février 2022.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer un avenant à la convention afin de prolonger sa date de validité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de prolonger, par un avenant, la convention passée entre le Préfet de l'Ain et la commune de Sonthonnax-la-Montagne, pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération

2/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL 2022 - 10

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		145 837.09		6 183.99		152 021.08
Opérations de l'exercice	276 984.21	308 157.29	36 675.58	20 524.84	313 659.79	328 682.13
TOTAUX	276 984.21	453 994.38	36 675.58	26 708.83	313 659.79	480 703.21

Résultats de clôture		177 010.17	9 966.75			167 043.42
Restes à réaliser			10 205.44	2 322.00	7 883.44	
TOTAUX CUMULES		177 010.17	20 172.19	2 322.00		159 159.98
Résultats définitifs		177 010.17	17 850.19			159 159.98

Le Maire ne prend pas part au vote ; le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL 2022 – 11

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget principal 2021, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 : excédent de 177 010.17 euros, affecté de la manière suivante : 159 159.98 euros en fonctionnement (compte 002) et 17 850.19 euros en investissement (compte 1068).

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 : déficit de 9 966.75 euros (compte 001).

4/ ETAT DES INDEMNITES DES ELUS - ANNEE 2021

Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes, et l'article L. 5211-12-1 du CGCT pour les EPCI à fiscalité propre. Doivent être présentées les indemnités de toute nature au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local ; cette obligation a été introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019). L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

Sommes perçues sur l'année 2021 au titre de tous types de fonctions exercées au sein de la mairie (toutes les indemnités de fonction, ou toutes autres formes de rémunération) :

NOM DE L'ELU	FONCTION	MONTANT DES INDEMNITES	MONTANT DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS	MONTANT DES AVANTAGES EN NATURE
JACQUET Benoit	Adjoint au Maire	1 816.65 €	0,00 €	0,00 €
MONACI Fabrice	Maire	6 055.83 €	0,00 €	0,00 €
PECHINEY Murielle	Adjointe au Maire	1 816.65 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		9 689.13 €	0,00 €	0,00 €

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL 2022 - 12

Vu la délibération N° 2022-10, approuvant le compte administratif 2021 du budget principal,
Vu la délibération N°2020-11, approuvant l'affectation des résultats 2021, du budget principal,
Considérant le rapport de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par opération pour la section d'investissement

ADOPTÉ le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 469 078.50 euros

Recettes : 469 078.50 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 256 324.87 euros

Recettes : 256 324.87 euros

6/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2022 - 13

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		76 395.14	5 397.11		5 397.11	76 395.14
Opérations de l'exercice	5 397.11	5 397.11	4 043.87	5 397.11	9 440.98	10 794.22
TOTAUX	5 397.11	81 792.25	9 440.98	5 397.11	14 838.09	87 189.36
Résultats de clôture		76 395.14	4 043.87			72 351.27
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		76 395.14	4 043.87			72 351.27
Résultats définitifs		76 395.14	4 043.87			72 351.27

Le Maire ne prend pas part au vote ; le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

7/ AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2022 - 14

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget annexe lotissement 2021, de la façon suivante :

Fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 : excédent de 76 395.14 euros (compte 002).

Investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2021 : déficit de 4 043.87 euros (compte 001).

8/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2022 - 15

Vu la délibération N° 2022-13, approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement,
Vu la délibération N°2020-14, approuvant l'affectation des résultats 2021, du budget annexe Lotissement,
Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

DECIDE de voter le budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement

ADOPTÉ le budget primitif 2022 du budget annexe Lotissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 152 790.28 euros

Recettes : 152 790.28 euros

INVESTISSEMENT

Dépenses : 80 439.01 euros

Recettes : 80 439.01 euros

9/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – COMPTES DE LA COMMUNE 2022 - 16

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes de gestion établis par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax pour l'année 2021, qui correspondent aux comptes de la commune.

Après délibération, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE les comptes de gestion établis par le Service de Gestion Comptable d'Oyonnax pour l'année 2021.

10/ TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2022 - 17

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

DECIDE de voter les taux des contributions directes locales, pour 2022, comme suit :

◇ Taxe foncière (bâti) : 31,15 %

◇ Taxe foncière (non bâti) : 50,67 %

11/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2022 2022 – 18

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **DECIDE** d'allouer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2022 :

◇ A l'Association Amicale du Personnel des collectivités territoriales des Monts Berthiand :

350 euros.

◇ A l'association sportive du collègue Théodore Rosset :

100 euros.

◇ Histoiria

150 euros

◇ A disposer

200 euros

12 – 1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Murielle PECHINEY : RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 22 H0003	CHAPON COCHET Mireille	Modification et création d'ouvertures	21/02/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 22 H0004	MINET Guy	Isolation et ravalement de façade identique à l'existant	03/03/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION

Sur la place d'Heyriat, les 3 acacias vont être coupés ; une nouvelle réunion de la commission Urbanisme sera prévue prochainement afin de décider de l'aménagement du parking sur la place ; un banc y sera déposé également.

Concernant le futur lotissement de Sonthonnax, 2400 m² seront à vendre, soit 3 parcelles de 800 m². 200 m² seront consacrés à l'aménagement de la continuité du chemin piéton (du lot 1) et une place de contournement.

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

Compte-rendu de la réunion du 14/03/2022

Fleurissement 2022 :

- Massifs à l'entrée de hameaux : prévoir des sauges (5 + 1 pour l'église de Napt)
- Jardinières : 13 à garnir (géraniums 4-5/jard. et autres)
- 8 bacs gris des lavoirs : aromatiques déjà en place, agrémentées d'un ou deux plants fleuris
- Pot gris sur la place d'Heyriat (selon reprise des plants)
- Lavoir d'Heyriat : fabrication de fleurs et sujets en bois de récupération (palettes, bois autoclave d'un ancien bac à compost), peints -> Céline & Fabrice ont bien avancé
- Mairie : étude de prix pour changer les jardinières actuelles pour des jardinières à réserve d'eau éventuellement.

Salle polyvalente : modification du contrat en précisant que les portes doivent être fermées et plus de bruit à l'extérieur à partir de 4h du matin afin de préserver la quiétude des riverains.

Bricolage de Noël : le projet de fabrication de maisonnettes en bois peint pour compléter les tableaux actuels est prévu en septembre prochain.

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY (représentée par Fabrice MONACI)
La fresque sous le préau de l'école est terminée ; la commune pourrait organiser son inauguration ...

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE (représentée par Xavier CHAPON)

Le chemin des « Gréchamps/Pissevache » a été refait par l'entreprise PETIOT suite au débardage des bois de la commune de MATAFELON.

Un panneau a été apposé et le chemin barré en attendant que le sol se stabilise.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE : RAS

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT : RAS

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

Les bougies de chauffe ont été changées sur le bus.

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLLES
(représentée par Fabrice MONACI)

Illiwap est un succès.

La journée de nettoyage de la commune est à prévoir.

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY :

Rendez-vous de la commission « Cimetière » le mardi 5 avril 2022, à 18h00 pour voir l'emplacement du futur caveau d'attente.

12 – 2 TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'AIN 2022 – 19

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que des travaux d'infrastructure – création de pistes au Mont Griset – sont nécessaires. Un devis a été établi par l'ONF, pour un montant de 5 500 euros H.T. soit 6 600 euros T.T.C.

Dans le cadre du Livre Blanc de la Filière Forêt-Bois de l'Ain, Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département de l'Ain, de 50 % sur le montant des travaux, soit 2 750 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis établi par l'ONF pour les travaux d'infrastructure, pour un montant de 5 500 euros H.T. soit 6 600 euros T.T.C.,

DECIDE de demander une subvention au Département de l'Ain de 50 % sur le montant des travaux, soit 2 750 euros.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

12 – 3 PLANNING DE TENUE DU BUREAU DE VOTE POUR LES 2 SCRUTINS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022

Les conseillers municipaux ont défini leur présence lors des 2 scrutins.

Une réunion sera organisée vendredi 8 avril à 14h00 afin de faire le point sur la tenue du bureau de vote, les documents à compléter, les procurations et la transmission des résultats en Préfecture.

Séance levée à 22H30